

## Modalités

- ◆ Le dossier doit comporter ce formulaire, complété et signé par le médecin responsable du projet et par le directeur, un descriptif complémentaire sur papier libre détaillant les caractéristiques précisées en page 2, le plan des locaux destinés au projet et le calendrier prévisionnel des travaux. **Il doit nous être retourné en un exemplaire avant le 1er mars 2017. Les dossiers non conformes ne seront pas examinés.**
- ◆ En règle générale, la Fondation accorde une subvention ne dépassant pas 50 % du coût total du projet. Un examen complémentaire pourra être requis.
- ◆ Après examen des dossiers par deux évaluateurs et une éventuelle visite sur le site, la sélection des projets sera faite par le Comité d'Orientation de la Fondation, selon les critères spécifiques liés au programme (détaillés en page 2) et selon les critères généraux suivants :
  - 1) l'adéquation du projet à l'activité et aux besoins,
  - 2) la cohérence de la demande avec le projet d'établissement,
  - 3) l'adéquation du budget et des moyens humains avec l'importance du projet,
  - 4) les délais de réalisation,
  - 5) le cofinancement par l'établissement et éventuellement par d'autres partenaires financiers.
- ◆ Les informations permettant d'évaluer le projet selon ces critères doivent apparaître clairement dans la présentation du dossier. Lorsque le projet sera terminé, la Fondation procédera à son évaluation.
- ◆ La sélection effectuée par le Comité d'Orientation sera validée par le Conseil d'Administration qui se prononce sans appel. Vous serez informés de sa décision **en juin 2017**.
- ◆ Tout projet conforme à la mission de la Fondation non retenu dans le passé, peut à nouveau être présenté cette année.

### Si votre projet est retenu :

1. Une convention référencée sera adressée en deux exemplaires au directeur de votre établissement. L'une d'entre elles, signée, devra nous être retournée dès réception.
2. Le projet devra être réalisé dans le délai indiqué sur la convention. Pour les projets d'envergure, la Fondation intégrera le Comité de Pilotage s'il y a lieu.
3. La subvention versée par la Fondation parviendra à l'hôpital sur présentation :
  - de la fiche financière remplie,
  - des documents comptables pour la totalité de la réalisation,
  - de l'attestation de conformité signée du directeur de l'établissement, certifiant que la réalisation est conforme au dossier accepté par le Comité d'Orientation.

Ces documents devront nous parvenir dès la fin de la réalisation du projet. Exceptionnellement, la subvention pourra être versée à une association sur demande écrite du directeur.

**Tous les projets soutenus par la Fondation sont consultables sur le site [www.fondationhopitaux.fr](http://www.fondationhopitaux.fr).  
Ce document est téléchargeable sur le site [www.fondationhopitaux.fr](http://www.fondationhopitaux.fr).**

### DIRECTION DES PROJETS

#### Pièces Jaunes/Programme Transition 2017

FONDATION HÔPITAUX DE PARIS-HÔPITAUX DE FRANCE  
13, rue Scipion – 75005 PARIS

*Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :*  
*Jean-Luc LEPAN – Responsable des Projets,  
Chargé des Relations avec les Hôpitaux*  
*Marie-Pierre DENIS - Chargée de mission à la Direction des Projets*  
*Christelle MANZANO - Assistante à la Direction des Projets*

Tél : 01 40 27 19 29 – Fax : 01 40 27 19 23  
E-mail : [christelle.manzano@fondationhopitaux.fr](mailto:christelle.manzano@fondationhopitaux.fr)



FONDATION  
Hôpitaux de Paris  
Hôpitaux de France  
Reconnue d'utilité publique

## PROGRAMME TRANSITION 2017

### DEMANDE DE SUBVENTION

DOSSIER À RETOURNER  
À LA FONDATION AVANT  
LE 1ER MARS 2017.

Établissement : .....

.....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Fax : .....

Directeur : M.  Mme  .....

E-mail : ..... Tél : .....

Service et spécialité : .....

Médecin chef de service :

M.  Mme  Dr  Pr  .....

E-mail : ..... Tél : .....

Responsable du projet auprès de la direction :

M.  Mme  .....

Fonction : .....

E-mail : ..... Tél : .....

Responsable du projet auprès de l'équipe soignante :

M.  Mme  .....

Fonction : .....

E-mail : ..... Tél : .....

Date, signature et cachet  
du médecin chef de service

Date, signature et cachet  
du directeur d'établissement



## Programme Transition

Au moins 1 million de jeunes entre 13 et 25 ans sont atteints d'une maladie rare ou chronique en France. Grâce aux progrès médicaux, l'amélioration de la prise en charge de ces patients a permis d'augmenter considérablement l'espérance de vie de la plupart d'entre eux ; de ce fait, ils devront quitter la pédiatrie pour le secteur de médecine adulte.

Cette transition, qui doit se faire dans la transmission et la continuité, reste un défi pour les patients et leur entourage, mais également pour les équipes soignantes, alors que le parcours de soins est souvent multidisciplinaire et complexe.

Dans certaines maladies rares ou chroniques, jusqu'à 30 % d'adolescents et de jeunes adultes sortent du circuit de soins et sont exposés à un risque accru de complications, de séquelles ou de mortalité, faute de prise en charge adaptée. Plus généralement, on considère que 60 % des transferts vers le secteur adulte posent problème. C'est pourquoi l'enjeu de santé publique est aujourd'hui majeur.

Le programme lancé par la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France fin 2014, accompagne les hôpitaux publics ou privés à but non lucratif, pour répondre aux besoins de ces jeunes souffrant de maladies rares ou chroniques, qui passent du secteur médical pédiatrique à une prise en charge en médecine adulte.

Un travail de réflexion en réseau, piloté par l'Hôpital Necker-Enfants Malades (AP-HP), à l'origine du premier projet soutenu par la Fondation, a permis d'identifier de grandes thématiques :

- Apprendre à devenir adulte, à être autonome face à sa maladie ;
- Prendre soin du corps altéré, travailler sur l'image de soi ;
- Préparer son avenir, son projet de vie avec sa maladie chronique.

3 axes principaux d'action en sont ressortis :

- Le renfort et la lisibilité des partenariats et des filières de soins,
- L'amélioration du parcours de Transition et de préparation du transfert vers un service adulte,
- La création d'espaces physiques et virtuels d'accueil et de prévention santé dédiés aux adolescents/jeunes adultes.

Pour plus d'informations sur le programme, vous pouvez consulter la brochure en ligne à l'adresse suivante : <http://www.fondationhopitaux.fr/wp-content/uploads/2016/09/brochure-transition-fhp-hf-20161.pdf>.

### ◆ Les principaux critères d'évaluation du projet portent sur :

- La mise en contexte et l'argumentaire du projet,
- La dynamique globale de prise en charge de l'adolescent/jeune adulte,
- Le fonctionnement prévu de l'espace dédié aux adolescents/jeunes adultes (horaires, accueil, personnel, budget...) et le processus de transition associé,
- L'information et les outils pédagogiques mis à la disposition des adolescents/jeunes adultes,
- Le suivi et l'évaluation du projet.

